

# MÉMOIRE



Présenté au B.A.P.E.

Par l'Association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre

Le 2 décembre 2008

L'Association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre regroupe 450 membres et leur famille issus de toutes les couches de la population. Des jeunes, des adultes, des femmes, des personnes âgées se sont impliqués depuis plus de 30 ans dans divers dossiers. Aujourd'hui, avec le projet de quatre (4) barrages sur la rivière Romaine, notre association se fait un devoir de profiter de ces audiences pour vous livrer son opinion, certaines appréhensions et quelques recommandations.

#### Pour ou contre le projet :

La diversité des membres de notre association nous permet difficilement de vous présenter une opinion unanime de ceux-ci. Il y a des pour mais il y a également des contre. Il est certain que l'impact économique du projet dans la région pèse lourd dans la balance. Le besoin de pain et de beurre, notre volonté de garder ici nos jeunes avec un espoir d'avenir, combiné à notre situation mono industrielle, favorisent un acquiescement plutôt majoritaire en faveur du projet.

Cette opinion, doit être suivie de constatations d'impacts positifs et négatifs mais surtout de mesures d'atténuation incontournables et essentielles pour que cet appui demeure positif.

#### Des cayens le long de la rivière

Le titre que nous donnons à cette section caractérise assez bien les gens de notre génération. Nos parents, eux, étaient plutôt des gens de mer, issus des Iles-de-la-Madeleine. Ils s'étaient approprié les îles Mingan pour leurs chasses, pour leurs loisirs, sans oublier quelques escapades à la grande île d'en face. Avec l'arrivée de Parc Canada, nous avons changé radicalement nos habitudes de fins de semaines et de vacances. Des tentes roulottes, des campeurs motorisés mais surtout les motoneiges et les VTT ont lourdement remplacé les embarcations marines. Des gens se sont cherché des chez-soi tranquilles dans l'arrière-pays. En arrivant à Havre-Saint-Pierre, par la 138, on se demande où est le bois? De chaque côté de Havre-Saint-Pierre, sur cette route, le

terrain semble beaucoup plus propice au caribou. Des tourbières et des lacs à profusion laissent peu de place à des routes de pénétrations. La forêt débute plus au nord de la rivière Romaine qui longe la côte pour ses premiers 40 km. En motoneige l'hiver, en hydravion l'été, plusieurs se sont construit des camps pour la chasse et la pêche pour certains, des chalets pour d'autres. Avec l'augmentation des coûts en hydravion, beaucoup ont trimé dur pour s'y rendre en VTT l'été et l'automne.

La construction de quatre (4) barrages et d'une route d'accès aura plusieurs impacts sur la vie des personnes qui habitent cette région depuis plus de 30 ans.

Le promoteur a, à juste titre, fait valoir les aspects positifs, les impacts et mesures d'atténuation proposées.

Sans minimiser les aspects positifs du projet, notre association veut vous signifier quelques impacts négatifs importants et proposer des améliorations aux mesures d'atténuation que nous croyons nécessaires en regard des gens qui possèdent des chalets dans la zone visée.

#### Le régime des glaces

Le régime des glaces décrit par Hydro-Québec (p. 79), nous laisse présager une réduction importante de la capacité portante pour la traverse en motoneige ainsi qu'une réduction de la saison. Comme mesure de compensation, d'atténuation, le promoteur propose (p. 101) :

- déconseiller de traverser ou circuler sur la rivière et réservoirs
- une passerelle au PK15.5 pour 2014-2015 (p. 100-101)
- utilisation du pont au km 9 en 2016-2017. Aussi le promoteur écrit qu'il prévoit un impact d'importance moyenne sur la motoneige.

L'association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre croit que les aménagements hydroélectriques prévus auront un impact d'importance majeure sur les activités en motoneige. Ce ne sont pas des avis de danger qui vont réduire les impacts. Ce sont des moyens de traverser la rivière qu'il faut mettre en place. Un minimum de deux (2) passerelles nous semblent nécessaires, d'autant que le passage sur le pont au km 9 ne sera autorisé qu'en 2016-2017. La pose d'une seule passerelle obligerait plusieurs utilisateurs à faire de grands détours et apporterait une forte concentration de la circulation, aux mêmes endroits. De plus, l'Association prévoit que ces passerelles seront utilisées par les VTT l'été et l'automne, ce qui endommagera davantage la tourbière.

À la page 79, le promoteur prévoir : «Le départ des glaces aura lieu en moyenne à la mi-mars, soit quatre (4) semaines plus tôt qu'en conditions actuelles.»

Monsieur le président, cette mauvaise nouvelle n'est pas pour nous d'une importance moyenne.

#### La villégiature (p. 101-102)

En exploitation, Hydro-Québec prévoit la perte de huit (8) chalets et trois (3) abris sommaires par la formation des réservoirs.

En construction, le promoteur prévoit des nuisances et inconvénients pour une douzaine de villégiateurs, principalement dans le secteur de Romaine I et considère que ses impacts seront mineurs.

Les mesures d'atténuation proposées sont :

- application des clauses environnementales normalisées
- utilisation de la route par les villégiateurs
- un parc de stationnement à proximité de Romaine I
- quelques «surlargeurs» le long de la route
- des rampes de mise à l'eau

Hydro-Québec minimise les impacts négatifs sur les villégiateurs qui sont dérangés depuis le tout début des études et qui le seront encore durant toute la construction. Les villégiateurs déjà installés à proximité des travaux devraient pouvoir utiliser l'accès routier durant la période de construction et le promoteur devrait leur favoriser des espaces de stationnement en dehors de la circulation routière.

Ces villégiateurs, ce sont tous des adeptes de la chasse à l'orignal. Depuis 5 ans et pour les dix (10) prochaines années, leur saison de chasse est compromise. Plusieurs cheveux blancs seront apparus lorsque la dernière turbine entrera en fonction. Parallèlement à cette situation, durant cette période, bien des efforts auront été consentis pour minimiser les dérangements et assurer délicatement la protection des animaux et des poissons.

#### La pêche sportive (p. 99)

Les perturbations causées par l'aménagement du complexe de la Romaine auront plusieurs impacts sur le comportement des poissons. L'Association est consciente que peu de pêcheurs pratiquaient leurs activités en amont de Romaine I. Cependant, un nombre grandissant d'adeptes pratiquent la pêche sportive du saumon en aval de la Grande chute. L'établissement d'un programme d'ensemencement et de mise en valeur du saumon de l'Atlantique sème des espoirs

pour nos membres. Notre association sera heureuse de se joindre au comité de gestion dans le but de favoriser l'augmentation des saumons en préconisant la pêche sportive de cette ressource.

#### Le piégeage et le colletage (p. 100)

Le promoteur reconnaît qu'il enlève 5 km de territoire aux trappeurs mais aussi qu'il limitera l'accès à sept (7) terrains de piégeage. Comme pour plusieurs autres inconvénients, le promoteur leur demande de suivre le chemin de la passerelle prévue et qui doit résoudre bien des problèmes d'accès. Non, cette mesure d'atténuation n'est pas suffisante.

Chez-nous, outre les propriétaires de chalets, beaucoup de résidents chassent surtout le lièvre le long de la Romaine. Cette pratique débute dès que le couvert de glace est sécuritaire et pour plusieurs, il s'agit d'une randonnée familiale. Le promoteur a dû constater l'achalandage en amont du PK 25. Le trafic y est si intense que la neige durcie par les motoneiges permet le passage des VTT.

Encore là, le promoteur qualifie les impacts de mineurs mais nous les qualifions de majeurs.

#### En bout de ligne

Monsieur le président, l'Association Chasse et Pêche n'a pas d'expertise de spécialistes scientifiques à l'exception, que ces membres connaissent le terrain et l'utilisent depuis longtemps. Les membres de cette association n'ont jamais pensé réaliser un barrage dans l'arrière-pays mais ils ont su l'utiliser au maximum et ont dû payer des coûts exorbitants pour s'y rendre.

Aujourd'hui, Monsieur le président, plusieurs cayens et cayennes représentés par notre association aimeraient avoir des ailes, d'abord pour traverser ce qu'il restera de la rivière, mais surtout pour ressembler à ce garrot d'Islande qui monopolise tant d'attention. Le garrot d'Islande ici n'est pris qu'à titre d'exemple, car nous aurions pu vouloir ressembler à un poisson car les poissons peuvent traverser facilement les rivières.

Nous avons suivi la première partie des audiences et nous avons pu constater combien les reptiles, les batraciens, les amphibiens, les volatiles étaient chers aux gens qui habitent surtout les centres urbains et les centres de recherche qu'ils se sont construits, après avoir harnaché le fleuve St-Laurent, la rivière Richelieu et toutes celles qui les entourent afin de créer de la richesse là où ils habitent. Nous aurions aimé profiter de ces cerveaux urbains pour diminuer encore plus les impacts humains négatifs de ce projet, impacts qui, nous le savons, demeureront pour nos descendants.

En fait, on constate que c'est plus facile de tasser un cayen que de déranger un garrot.

#### Quelques inquiétudes

- Est-il réel que l'éperlan ne fraie pas à l'embouchure de la rivière Aisley?
- Ce n'est qu'après la mise en marche des turbines que l'on saura si les changements de débits perturberont cette pêche.
- La pêche récréative du pétoncle sera-t-elle modifiée?
- Les corridors utilisés par les oiseaux migrateurs seront-ils changés?

### En conclusion

Monsieur le président, l'association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre est réticente à l'égard de ce projet à moins que le promoteur convienne de ce qui suit avec l'association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre.

1. Créer un comité permanent avec l'association Chasse et Pêche de Havre-Saint-Pierre pour suivre l'évolution des dégâts.
2. Convenir que les impacts réels peuvent être plus grands que ceux projetés.
3. Favoriser la diminution des impacts environnementaux causés par la mise en place de diverses passerelles qui diminueront la concentration de la circulation en hiver, en été et en automne.
4. Accepter de convenir avec l'Association de la grandeur des stationnements à Romaine I et accepter de répondre à chaque besoin de «surlargeur» de la route pour accommoder les villégiateurs déjà installés.
5. Après discussion avec l'Association, réserver un montant suffisant afin d'intervenir dès 2009 et les années subséquentes pour palier aux impacts négatifs non prévus ou plus grands que prévus.
6. Aider l'Association à l'aménagement d'un ou deux (2) chemins d'accès pour VTT afin de traverser la tourbière vers les passerelles et ainsi, diminuer l'impact de ces véhicules sur l'environnement.

Monsieur le président, notre association vous remercie d'avoir tenue les audiences chez-nous. Nous souhaitons que vous fassiez vôtres les exigences que nous adressons au promoteur. Une réponse positive de la part d'Hydro-Québec ne compromettra pas la rentabilité du projet, mais ancrera son acceptabilité sociale chez une bonne tranche de la population. Faire fi de nos



exigences serait mettre en place tous les ingrédients propices au mécontentement et à l'insatisfaction.

Notre stade olympique, notre Place des arts, notre Centre Bell à nous, c'est cette merveilleuse nature qui nous retient ici. Pour nous, son accessibilité n'est pas négociable.